



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	17	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 21 octobre 2011

**OBJET : 01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE  
VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 14  
BIS, BOULEVARD D'AGUILLON - 11-13,  
RUE DES PAVEURS - SUBVENTION  
COMMUNALE - AUTORISATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 21 octobre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/10/2011, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2199/11**

**Procurations**

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET  
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN  
M. Francis PERUGINI à M. Serge AMAR  
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Yvette MEUNIER à M. Henri CHIALVA  
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Cléa PUGNAIRE  
Mme Khéra BADAOUÏ à Mme Anne-Marie DUMONT  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
M. Bernard MONIER à Mme Carine CURTET  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE  
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **27/10/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **03/11/2011**

Pour le Maire,



Anthony CLAVERIE  
Attaché

**Absents :** Mme Martine SAVALLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 14 BIS, BOULEVARD D'AGUILLON - 11-13, RUE DES PAVEURS - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaires	Adresse des travaux	Date des Commissions Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Dates des Commissions des Finances	Montant TTC de la subvention en euro
Copropriété du 14, bis Boulevard d'Aguillon, représentée par M. Lionel CIANFANELLI	14, bis Boulevard d'Aguillon	05/ 10/ 2010 et 08/ 09/ 2011	13/ 10/ 2010 et 08/ 09/ 2011	5.580,00 €
Cabinet C.A.I - S.N.C 'PAROT' Syndic de la copropriété du 11-13 rue des Paveurs	11-13, rue des Paveurs	10/ 01/ 2011 et 08/ 09/ 2011	12/ 01/ 2011 et 08/ 09/ 2011	2.760,00 €

Le montant total de la subvention s'élève à 8.340,00 € (huit mille trois cent quarante euros).

Considérant que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 44 voix POUR sur 48** (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2011 aux personnes suivantes:

- Copropriété du 14, bis Boulevard d'Aguillon, représentée par M. Lionel CIANFANELLI ;
- Cabinet C.A.I - S.N.C 'PAROT' Syndic de la copropriété du 11-13 rue des Paveurs

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 14 BIS, BOULEVARD D'AGUILLON - 11-13, RUE  
DES PAVEURS - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

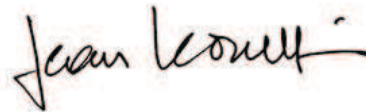
Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

- **DIT** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro  
d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 14 BIS, BOULEVARD D'AGUILLON - 11-13, RUE DES PAVEURS - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 03/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 03/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2199-11 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111021-DCM2199-11-DE

Date de décision : 21/10/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes